

Code de conduite

Règles de conduite élémentaires dans le travail quotidien
au sein de Groupe de Sociétés WeylChem

Contenu

En un mot	3
Présentation	4
Notre succès est l'affaire de tous	6
Nous misons sur l'équité et l'intégrité	7
Nous créons de la transparence	13
Nous pensons sur le long terme	14
Nous protégeons ce qui est précieux	16
Nous utilisons des moyens de communication modernes de manière responsable	18



En un mot

Chers collaborateurs,

Le Groupe de Sociétés WeylChem réunit au sein d'une même organisation des entreprises d'horizons divers disposant d'un large éventail de compétences et de technologies spécifiques. Grâce à ce modèle, nous sommes en mesure de proposer à nos clients des produits et des solutions de haute qualité dans de multiples secteurs.

Cette approche devient encore plus pertinente lorsque nous combinons l'expertise technique de chacune de nos entreprises avec une compréhension commune des pratiques fondamentales.

Cela s'applique tout d'abord dans le cadre de nos relations avec nos contacts externes : clients, fournisseurs, autorités, voisins et autres parties prenantes doivent avoir pleinement confiance dans le fait que nous assumerons, à tout moment, notre responsabilité d'entreprise et ce, quel que soit le secteur d'activité avec lequel ils sont en relation.

Mais en interne aussi, l'application de règles de conduite reconnues fait de nous une équipe encore plus solide. Cela s'applique tant à la gestion de projets interdisciplinaires qu'au comportement managérial des cadres dirigeants ou encore à l'évolution d'une carrière internationale au sein du groupe.

Le présent Code de conduite en décrit les bases essentielles.

Veuillez lire attentivement ce document et faire de ces règles votre ligne de conduite dans votre travail au quotidien. Vous contribuerez ainsi à faire des entreprises du Groupe de Sociétés WeylChem et de leurs salariés des partenaires dignes de confiance et appréciés dans le monde entier.

Bien sincèrement

Dr. Andreas Maier
President & CEO, WeylChem Group of Companies



Présentation

Le présent Code de conduite a pour objectif de vous aider, en tant que collaborateur du Groupe de Sociétés WeylChem, à adopter à tout moment le bon comportement d'un point de vue juridique et éthique dans votre travail au quotidien. Il fait partie de notre système global de gestion de la conformité (« Compliance Management Systems – CMS »).

D'une manière générale, nous faisons confiance au professionnalisme et à l'intégrité de nos employés, c'est pourquoi ce document n'est pas à considérer comme un ensemble d'instructions détaillé couvrant toutes les éventualités, mais plutôt comme un cadre d'orientation pour une conduite appropriée.

Si des lois, des règlements intérieurs de l'entreprise et/ou des conventions liées au droit du travail définissent des exigences plus strictes que les règles du présent Code de conduite, ils doivent s'appliquer. À l'inverse, si le Code de conduite, ou toute autre exigence interne imposée par le Groupe de Sociétés WeylChem, fixe des exigences plus élevées que les exigences légales, le respect des directives internes pourra s'imposer dans la mesure de ce qui est légalement acceptable.

Au niveau du Groupe de Sociétés WeylChem, une personne en charge de faire respecter la conformité ci-après dénommé « Chief Compliance Officer » coordonne les activités en lien avec le présent Code de conduite et se tient à tout moment à disposition en qualité d'expert et d'interlocuteur privilégié.

Ce Code de conduite s'applique à l'ensemble du personnel employé par le Groupe de Sociétés WeylChem à travers le monde, indépendamment de l'unité organisationnelle, du niveau hiérarchique ou du pays.



Responsabilité en tant que supérieur hiérarchique

Les employés ayant des responsabilités d'encadrement doivent s'assurer que leurs collaborateurs connaissent le contenu de ce document et, au besoin, ils doivent leur proposer des formations appropriées sur ce sujet. De par leur rôle de modèle, ils se doivent d'agir à tout instant de manière exemplaire conformément aux règles édictées ici, que ce soit dans leurs relations internes ou dans leurs relations d'affaires externes.

Responsabilité en tant que collaborateur

L'ensemble des collaborateurs s'engagent à se familiariser avec ce Code de conduite, à appliquer ses consignes dans leur travail au quotidien et, le cas échéant, à suivre les formations proposées en la matière. En cas de doute quant à l'attitude à adopter dans certaines situations concrètes, ils sont tenus d'en informer leur(s) supérieur(s) ou le Chief Compliance Officer.

Infractions au Code de conduite

Le respect du Code de conduite s'inscrit dans le domaine de compétence des supérieurs hiérarchiques qui doivent vérifier tout signe laissant penser à d'éventuelles infractions. Tout manquement au Code de conduite pourra faire l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement, dans le respect des dispositions du Code du Travail et du règlement intérieur de l'entreprise.

Remarques

Les règles exposées ici ont pour but de préserver notre réputation. Un non-respect de ces règles nuit à l'ensemble des collègues. Tout employé qui constate ou suspecte une violation de ces règles est par conséquent invité à contacter son (ses) supérieur(s) ou le Chief Compliance Officer à ce sujet. Il peut compter sur le plus strict respect de son anonymat à ce sujet.



Notre succès est l'affaire de tous

Le Groupe de Sociétés WeylChem est un regroupement de multinationales hautement spécialisées. Cette structure nous offre de grandes opportunités. Sur le plan interne, elle permet à chacune des entreprises du groupe d'accéder à une grande diversité de compétences, de technologies, de procédures et d'installations susceptibles d'enrichir leurs propres capacités. En même temps, cela offre aussi des opportunités, notamment dans l'achat de matières premières. Sur le plan externe, cette structure nous donne la capacité de proposer à nos clients venus de secteurs les plus divers un vaste éventail de produits et de solutions adaptés à leurs besoins. Pour profiter au maximum de cette combinaison unique, nous collaborons en partenariat avec l'ensemble des entreprises du groupe.

Sur le plan externe

Pour nos clients, ce partenariat est synonyme d'une coopération active visant à développer la meilleure solution possible. Pour cela, nous n'hésitons pas à faire appel à l'ensemble des experts et des organisations du groupe dès lors que le client peut en tirer une valeur ajoutée. Nous profitons de la diversité du savoir-faire dont nous disposons pour accroître la satisfaction de nos clients, leur proposer des solutions alternatives supplémentaires et impulser ainsi une dynamique globalement positive à nos activités. Nous entretenons des relations de coopération avec les parties intéressées en les informant en toute sincérité, en discutant d'égal à égal et en abordant la critique de manière constructive. Notre objectif est de construire des relations de partenariat à long terme.

Sur le plan interne

Au sein du Groupe de Sociétés WeylChem, nous nous soutenons mutuellement à tous les niveaux. Cela vaut aussi bien au sein de chacune des entreprises qu'au-delà des différentes branches de l'entreprise, unités opérationnelles et frontières géographiques. Pour cela, nous entretenons des contacts et échangeons des informations dès lors que cela sert l'intérêt commun. Nous sommes ouverts à toute nouvelle idée et opportunité quelle que soit la branche du groupe qui en est à l'origine. Notre considération holistique des marchés et des clients a pour objectif de mettre en œuvre, à chaque fois, la solution qui apportera globalement la plus grande valeur ajoutée. Pour y parvenir, nous faisons appel aux ressources disponibles à l'échelle du groupe et nous nous assurons que la division la mieux positionnée réponde à la demande concrète du client. En cas de doute, cette décision sera prise par le comité adéquat dans le cadre de notre gestion stratégique des portefeuilles.



Nous misons sur l'équité et l'intégrité

Les entreprises du Groupe de Sociétés WeylChem se considèrent comme des employeurs, des partenaires commerciaux et contractuels fiables et dignes de confiance. Nous créons les conditions structurelles nécessaires pour être à tout instant à la hauteur de cette exigence dans nos relations internes et dans nos relations avec l'extérieur. Il s'agit notamment de veiller à ce que - d'une manière générale - nos collaborateurs aient un comportement à la fois respectueux des lois et irréprochable sur le plan éthique.

Sur le plan interne

1. Comportement des dirigeants

Les cadres dirigeants ont une attitude respectueuse envers leurs collègues et leurs collaborateurs. Le soutien et le développement du personnel sont tout aussi importants pour eux que la gestion stratégique et opérationnelle des affaires. Nos dirigeants ont un rôle de modèle à jouer dans la mise en application du présent Code de conduite.

2. Droits des salariés

Nous sommes attachés à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ainsi qu'aux principes de l'Organisation internationale du Travail (OIT), et nous nous opposons catégoriquement au travail des enfants et au travail forcé. Tous les salariés ont droit à un traitement équitable, impartial et respectueux.

Nous respectons le droit de nos employés à adhérer à des syndicats et/ou à toute autre organisation de travailleurs et de mener des négociations collectives. Les représentants des salariés sont protégés de la discrimination et reçoivent le soutien nécessaire à l'exercice de leurs fonctions.

3. Harcèlement et discrimination

Nous assurons un environnement de travail exempt de discrimination et de harcèlement tant moral que sexuel. Nous ne tolérons aucun dénigrement de travailleurs ou de collègues en raison de leur race, couleur de peau, langue, sexe, religion, convictions politiques ou autres, âge, orientation sexuelle ou autres caractéristiques personnelles. Il en va de même pour le harcèlement, notamment de nature sexuelle. Nos cadres dirigeants ont l'obligation de faire cesser et de sanctionner de tels agissements.



Le recrutement de candidats et la promotion des collaborateurs s'effectuent exclusivement sur la base de leurs performances, de leurs compétences et de leur potentiel pour le poste concerné. Ce principe d'égalité s'applique également à la formation initiale et continue, à la rémunération et à la répartition des tâches.

Qu'entend-on par discrimination ?

Il y a discrimination directe lorsque dans une situation comparable, un employeur traite un candidat ou un salarié de manière moins favorable qu'un autre ou qu'il accorde à un certain groupe de personnes des avantages injustifiés auxquels d'autres personnes n'ont pas accès. Il y a discrimination indirecte lorsqu'une entreprise édicte des règles ou prend des mesures semblant neutres au premier abord mais qui, dans les faits, se révèlent être discriminantes à l'égard de certaines personnes ou groupes de personnes.

Qu'entend-on par harcèlement moral ?

On parle de harcèlement moral au travail lorsqu'un employé est victime de brimades psychologiques ou physiques, de harcèlement ou d'exclusion de la part d'un supérieur hiérarchique, d'un collègue ou d'un subordonné sur une période prolongée. En plus d'attaques actives, le harcèlement moral peut également s'exercer en mettant à l'écart une personne de façon passive et systématique et en l'ignorant.

Qu'entend-on par harcèlement sexuel ?

Le harcèlement sexuel au travail est défini comme un comportement délibéré à connotation sexuelle à l'encontre d'une personne qui s'y oppose clairement, et qui porte atteinte à la dignité de cette personne. Outre des actes sexuels explicites, punissables par la loi, il peut s'agir, par exemple, d'attouchements physiques non désirés et à motivation sexuelle, de remarques à caractère sexuel, de l'affichage d'images pornographiques sur le lieu de travail, d'invitations à se livrer à des actes sexuels ou même d'invitations persistantes (à dîner par exemple) qui manifestement n'intéressent pas la personne concernée.



4. Invitations et cadeaux

En affaires, les cadeaux comme expression d'un lien personnel ou professionnel sont monnaie courante. Toutefois, ils peuvent être mal interprétés ou perçus comme tentative d'abus d'influence. C'est pourquoi il est interdit d'accepter de quelconques cadeaux, offres de divertissement ou autres dons qui pourraient mettre en doute sa propre intégrité personnelle ou l'intégrité et l'indépendance du Groupe de Sociétés WeylChem.

Par principe, toutes les décisions commerciales doivent être prises dans le meilleur intérêt de l'entreprise que le salarié représente. Dans ce domaine, les relations personnelles ou les subventions allouées par des partenaires d'affaires ne doivent absolument pas entrer en ligne de compte.

L'acceptation de cadeaux, d'invitations ou de services est admise dès lors que ceux-ci sont conformes aux pratiques commerciales habituelles et légales, qu'ils sont inattaquables sur le plan éthique et qu'ils sont faits de manière totalement transparente. De tels présents ne doivent en aucun cas influencer sur la prise de décision ni sur le comportement du salarié concerné. Le supérieur hiérarchique devra donner son accord lorsqu'il s'agit de cadeaux de plus grande valeur.

Avantages en nature

L'acceptation d'invitations au restaurant dans un cadre professionnel est admise pour autant que cela corresponde aux us et coutumes habituels et que cela serve les intérêts commerciaux du Groupe de Sociétés WeylChem. Le supérieur hiérarchique devra toutefois avoir été préalablement informé de telles invitations.

Le cas échéant, il conviendra d'estimer dans quelle mesure l'invitation peut être considérée comme une pratique « habituelle », notamment si l'hôte prend à sa charge d'autres frais tels que les frais de déplacement ou nuitées d'hôtel, ou propose d'autres prestations complémentaires comme des extras à l'hôtel ou des excursions.

En règle générale, il conviendra de refuser de telles offres lorsqu'elles s'adressent à des personnes sans lien direct avec le Groupe de Sociétés WeylChem, par exemple aux conjoints ou aux enfants.

En cas de doute, vous devrez vous concerter au préalable avec votre supérieur ou le Chief Compliance Officer.



5. Conflits d'intérêts

Il existe un conflit d'intérêts lorsque les intérêts personnels d'un salarié sont ou pourraient être en contradiction avec ceux de l'employeur. Nous attendons donc de nos collaborateurs qu'ils fassent une distinction stricte entre intérêts professionnels et intérêts personnels pour ne pas laisser naître de conflits de loyauté. Les intérêts privés ne doivent à aucun moment influencer sur des décisions professionnelles. Il faut aussi éviter à tout prix de laisser penser que cela pourrait être le cas. Les conflits d'intérêts avérés ou prévisibles doivent être signalés à la hiérarchie afin de discuter ensemble de la marche à suivre.

Exemples de conflits d'intérêts impliquant des collaborateurs

- Une participation dans une entreprise entretenant des relations d'affaires ou étant en concurrence avec son employeur.
- Une fonction dirigeante ou de conseil au sein d'une entreprise entretenant des relations d'affaires ou étant en concurrence avec son employeur.
- Une charge ou l'appartenance à une institution publique exerçant un pouvoir d'instruction ou de surveillance à l'encontre de l'employeur.
- L'acquisition d'un bien immobilier ou de parts dans une entreprise par lequel ou lesquelles, il est notoire, que l'employeur est lui aussi intéressé ou, selon toute vraisemblance, pourrait être intéressé.
- L'emploi d'un membre de la famille par une entreprise entretenant des relations d'affaires ou étant en concurrence avec son employeur.



6. Blanchiment d'argent et financement du terrorisme

Le Groupe de Sociétés WeylChem soutient la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Nos collaborateurs ne commettent ni ne tolèrent dans leur entourage professionnel aucun agissement en violation avec les lois nationales ou étrangères ou avec de quelconques règles de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Nous respectons les règles en vigueur concernant l'enregistrement des transactions financières.

Pour réduire d'une manière générale tout risque d'implication dans un blanchiment d'argent, les entreprises du Groupe de Sociétés WeylChem n'entrent en relation d'affaires qu'avec des sociétés, des organisations et/ou des particuliers réputés pour leur sérieux. Si nécessaire, des recherches d'informations sont réalisées en ce sens. Les mouvements en espèces étant inhabituels dans les transactions commerciales, notamment lorsqu'il s'agit de sommes importantes, ils doivent être systématiquement examinés d'un œil critique. Lorsque cela se produit, nos collaborateurs devront s'informer des plafonds en vigueur dans les pays dans lesquels le Groupe de Sociétés WeylChem exerce une activité.

7. Libre concurrence

Nous sommes convaincus qu'une concurrence libre et loyale est la base de la prospérité et d'un développement social positif, c'est pourquoi nos collaborateurs respectent strictement les lois en matière de concurrence. Toute entente ou concertation avec des concurrents ayant pour conséquence une altération de la libre concurrence est interdite. D'une manière générale, les contrats pouvant avoir des répercussions sur la situation concurrentielle doivent obligatoirement être visés par le service juridique et le Chief Compliance Officer. De plus amples informations à ce sujet sont disponibles dans le document « Competition Framework ».

8. Corruption

Malgré un marché concurrentiel, nos compétences et nos produits nous permettent d'être une entreprise prospère, en concurrence loyale avec d'autres fournisseurs. Toute tentative d'obtenir des avantages concurrentiels ou autres par des pratiques illicites dans le but d'influencer des tiers est strictement interdite. C'est pourquoi les collaborateurs du Groupe de Sociétés WeylChem n'ont pas le droit de proposer ou de promettre à des partenaires commerciaux, des agents publics ou d'autres tiers des avantages matériels ou autres dans le but d'influencer leurs décisions ou comportements.



9. Commerce extérieur et contrôle du commerce

En sa qualité de groupe d'entreprises agissant à l'international, le Groupe de Sociétés WeylChem respecte scrupuleusement les dispositions en vigueur en matière de contrôle du commerce. Pour les produits soumis à des restrictions spécifiques d'exportation ou d'importation, nous nous assurons de disposer de l'ensemble des immatriculations, licences et autorisations requises.

Lorsque nous achetons, nous fabriquons ou nous mettons en circulation des marchandises ou lorsque nous faisons l'acquisition ou transférons des technologies, nous nous conformons aux réglementations en matière de contrôle du commerce. Cela s'applique en particulier aux dispositions relatives au maniement des produits à double usage, à la lutte contre le terrorisme et aux armes chimiques.

Nous respectons scrupuleusement les règles concernant les embargos et les sanctions. Nous ne faisons pas d'affaires directes ni indirectes avec des pays, des entreprises ou des particuliers contre lesquels un embargo juridiquement contraignant a été décrété. Cela s'applique également aux pays, entreprises et particuliers qui pourraient servir d'intermédiaires dans ce contexte.

Si vous avez des doutes sur la situation juridique actuelle ou sur les liens de partenaires commerciaux potentiels dans ce domaine, ou si vous suspectez un non-respect des obligations susmentionnées, nous vous invitons à vous adresser à votre hiérarchie ou au Chief Compliance Officer.

10. Attentes vis-à-vis des partenaires commerciaux

Nous attendons de nos partenaires commerciaux, comme de nous-mêmes, qu'ils reconnaissent et respectent les principes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) - la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'abolition du travail des enfants et du travail forcé, et l'interdiction de la discrimination au travail.



Nous créons de la transparence

Des données actualisées et la volonté d'engager un dialogue ouvert sont indispensables pour une collaboration interne effective et des relations solides avec des partenaires externes. C'est pourquoi nous veillons à ce que les informations importantes soient documentées méthodiquement, accessibles aux parties intéressées et utilisées comme base des processus partagés.

1. Comptabilité, Documentation, Reporting

Nous nous conformons à toutes les obligations légales et autres en matière de comptabilité et de documentation des transactions commerciales. Cela se traduit par la mise en place de processus efficaces et de contrôles internes en matière d'établissement de rapports financiers, et par la publication d'informations conformément aux obligations de publicité. En matière de reporting, nous enregistrons les opérations et les faits pertinents de manière exhaustive, claire et traçable, et les présentons avec exactitude. Conformément aux accords contractuels passés avec nos clients, nous leur fournissons en temps utiles des rapports et des analyses fiables. Nous abordons tout écart ou risque réel, potentiel ou prévisible suffisamment tôt pour pouvoir développer les meilleures solutions stratégiques pour y faire face.

2. Culture de l'erreur

Nous sommes fiers de nos réalisations et célébrons nos succès. Nous considérons les erreurs, les échecs et les évolutions négatives comme des opportunités d'amélioration. Les résultats de nos activités sont évalués, analysés et présentés de manière neutre - en référence à des indicateurs (KPI).

3. Communication avec les parties prenantes

Les entreprises du Groupe de Sociétés WeylChem entretiennent un dialogue ouvert avec des parties prenantes tels que le voisinage des sites de production, les médias, les autorités de surveillance, le monde politique ou les ONG. Car dans ce domaine aussi, la transparence est la base d'une confiance mutuelle. Nous recherchons donc l'échange et argumentons toujours de manière factuelle, honnête et orientée vers les solutions.

4. Ventes, marketing et publicité

Dans le domaine de la vente, du marketing et de la publicité, nous nous conformons aux exigences légales ainsi qu'aux codes et engagements volontaires pertinents. Nous présentons nos services et produits, y compris en comparaison avec ceux de nos concurrents lorsque la loi l'autorise, en toute honnêteté et de manière factuelle.



Nous pensons sur le long terme

Pour les entreprises du Groupe de Sociétés WeylChem, agir durablement c'est créer les conditions préalables à une réussite économique sur le long terme. La protection de l'environnement et la sécurité vont de pair avec les stratégies visant à fidéliser et à faire évoluer nos collaborateurs. C'est en agissant en ce sens, de manière durable, que nous serons prospères sur le plan économique.

Sécurité des installations et du travail

En tant que groupe d'entreprises du secteur chimique, nous ne faisons aucun compromis lorsqu'il s'agit d'assumer nos responsabilités particulières en matière de sécurité des installations et du travail. La direction s'assure par des processus adaptés que les bâtiments, les usines et autres installations respectent l'ensemble des critères de sécurité qui s'imposent. Il en va de même pour l'environnement et les conditions de travail des employés. Dans ce domaine, nous respectons scrupuleusement l'ensemble des lois applicables et des dispositions particulières.

Dans son environnement de travail personnel, par son comportement, chaque individu est co-responsable de sa propre protection, de celle de ses collègues et de celle de l'environnement. Les consignes édictées à cet effet telles que le règlement intérieur de l'entreprise, les marches à suivre, les prescriptions en matière d'habillement ou les règles de circulation doivent être respectées à tout moment. Pour nous permettre d'améliorer sans cesse la sécurité, il est demandé aux collaborateurs de signaler tout défaut de sécurité et de soumettre de manière proactive des propositions d'amélioration.

Qualité et sécurité des produits

Les entreprises du Groupe de Sociétés WeylChem mettent en œuvre un système de gestion de la qualité professionnel dont l'ambition est de garantir que nos produits et nos solutions répondent ou dépassent systématiquement les attentes de nos clients. Grâce à des solutions techniques et logistiques adaptées ainsi qu'à des informations suffisantes, nous garantissons à toutes les parties concernées des produits dont la fabrication, le maniement, le transport et l'utilisation sont sûrs. Le respect permanent des prescriptions légales et des règles internes en matière de qualité et de sécurité des produits s'impose.



Impact environnement

Les ressources naturelles employées dans l'ensemble des procédures opérationnelles le sont avec la plus grande efficacité possible. Nous réduisons autant que possible les émissions polluantes et les déchets. Pour cela, nous mettons en œuvre des solutions techniques ainsi que des procédés et des méthodes de travail astucieux. Les lois, règlements et consignes de travail en lien avec le respect de l'environnement sont strictement respectés. Par ailleurs, nous encourageons tous nos collaborateurs à adopter un comportement visant à réduire autant que possible, au quotidien, l'impact de leur travail sur l'environnement.

Développement du personnel

Les connaissances, les compétences et la motivation de notre personnel constituent le fondement de notre succès commercial à long terme. C'est pourquoi nous mettons en place des structures et des processus visant à aider nos collaborateurs de tous les secteurs de l'entreprise à se développer professionnellement et personnellement au sein du Groupe de Sociétés WeylChem. Tous les cadres ont pour mission de soutenir les membres de leurs équipes dans cette démarche.



Nous protégeons ce qui est précieux

La gestion rigoureuse des biens, des valeurs et des informations qui nous appartiennent ou qui nous sont confiés est une condition préalable à une confiance mutuelle. Cela s'applique aussi bien au sein de notre propre organisation que vis-à-vis de partenaires extérieurs. Ce devoir de diligence s'applique aux biens d'usage courant en passant par la propriété intellectuelle et jusqu'aux documents et données. Les collaborateurs de nos entreprises protègent rigoureusement tout ce qui a de la valeur sur le plan matériel ou immatériel.

1. Protection des biens de l'entreprise

D'une manière générale, nous prenons le plus grand soin des biens appartenant à l'entreprise, les utilisons conformément à l'usage prévu et les protégeons comme il se doit contre la perte, le vol, la détérioration et leur accès par des tiers. Les collaborateurs utilisent les biens de l'entreprise exclusivement à des fins professionnelles à moins qu'un usage privé soit explicitement admis.

2. Protection de la vie privée

Les données qui nous ont été transmises ou que nous avons collectées sont traitées avec le plus grand soin pour en prévenir tout accès illicite. Nous nous appuyons dans cette démarche sur le Règlement général sur la protection des données (RGPD) et autres normes juridiques similaires.

3. Protection de la propriété intellectuelle

Nous veillons à ce que la propriété intellectuelle de nos clients et celle de notre propre entreprise ne se retrouve pas dans des mains non-autorisées ou ne soit pas utilisée de manière frauduleuse. Dans la mesure du possible, nous protégeons nos inventions et nos idées sur le plan juridique par le dépôt de brevets, de marques, de dénominations commerciales, ou sous toute autre forme appropriée. Nous respectons rigoureusement les droits de nos clients qui en découlent.

Dans le cadre de projets de fabrication à façon, il est par exemple fréquent que les entreprises du Groupe de Sociétés WeylChem aient accès à des technologies brevetées ou autres propriétés intellectuelles de clients. À l'aide de procédés et de technologies adéquates, nous nous assurons qu'aucun tiers ne puisse accéder à ces informations sans l'accord exprès du client.



Qu'entend-on par « propriété intellectuelle » ?

La propriété intellectuelle désigne les droits de propriété sur les créations émanant d'un intellect humain comme les inventions, le savoir-faire ou les logiciels. En font par exemple partie les descriptions de processus ou d'installation, les secrets commerciaux mais aussi les illustrations graphiques telles que les logos ou les concepts stratégiques. La propriété intellectuelle peut être protégée entre autres par des droits de propriété industrielle (brevets, dessins et modèles, marques), par la classification en tant que secret professionnel ou par le droit d'auteur.

4. Protection des informations confidentielles

Pendant et après leur activité au sein du Groupe de Sociétés WeylChem, tous les employés sont tenus de conserver le secret au sujet des informations confidentielles. Cela s'applique notamment aux documents concernant la stratégie et le développement d'affaires, aux données de bilan, aux calculs des coûts, aux contrats de toute nature ainsi qu'aux informations relatives aux clients, fournisseurs et autres partenaires commerciaux.

Les informations confidentielles sont utilisées exclusivement à des fins professionnelles au profit des entreprises du Groupe de Sociétés WeylChem et ne sont aucunement rendues accessibles à des tiers. Nous veillons à chaque instant à ce que des collègues non autorisés ou des tiers extérieurs ne puissent accéder à ces données.

Mesures de protection des informations confidentielles

- Lors de vos déplacements, protégez l'écran de vos ordinateurs portables, tablettes et autres appareils similaires contre les regards indiscrets.
- Employez systématiquement des mots de passe sûrs, et changez-en régulièrement.
- Déposez vos documents virtuels dans des dossiers protégés par un mot de passe.
- Veillez à n'envoyer vos messages électroniques qu'aux destinataires souhaités.
- Le cas échéant, marquez vos e-mails comme « confidentiels » ou « personnels ».
- Conservez vos dossiers physiques dans des armoires sous clé ou dans un coffre-fort.
- Conservez vos documents confidentiels hors de la vue des visiteurs.
- Appliquez la « clean desk policy » (« politique du bureau rangé ») en rangeant soigneusement votre bureau à la fin de chaque journée de travail.



Nous utilisons des moyens de communication modernes de manière responsable

Difficile d'imaginer aujourd'hui conduire une entreprise moderne sans moyens de communication électroniques. Au sein du Groupe de Sociétés WeylChem, nous les employons avec intelligence et responsabilité tout en ayant conscience des opportunités et des risques qu'ils représentent.

Moyens de communication électroniques

Par « moyens de communication électroniques » nous entendons tous les appareils propres à l'entreprise tels que smartphones, ordinateurs portables ou tablettes aussi bien que l'infrastructure informatique et les applications spécifiques particulières d'échange interne ou externe telles que les plates-formes collaboratives, messageries électroniques, tchats ou réseaux sociaux. À des fins professionnelles, nous utilisons systématiquement et exclusivement des moyens de communication électroniques répondant aux standards techniques du Groupe de Sociétés WeylChem. Avant d'être utilisés, les nouveaux services, systèmes, plate-formes, logiciels exploités par des tiers doivent être certifiés et autorisés par notre responsable interne. En général, et sauf restrictions contraires, un usage privé raisonnable des moyens de communication électroniques dans le cadre des règles et consignes correspondantes est admis. Les moyens de communication électroniques sont à utiliser avec la prudence qui s'impose afin d'empêcher notamment des tiers d'accéder aux données. En cas de perte ou de vol d'un appareil ou de suspicion d'accès frauduleux à des données, le service informatique local doit être immédiatement informé.

Réseaux sociaux

D'une manière générale, la création et l'exploitation de canaux de médias sociaux externes pour les entreprises du Groupe de Sociétés WeylChem sont réservées au service compétent. Les collaborateurs qui en ont la charge doivent être formés et ont l'obligation de surveiller le contenu diffusé sur le canal concerné. Les canaux des médias sociaux privés des collaborateurs ne doivent pas être affichés ni autorisés. Sachez que la manière dont vous vous présentez peut avoir des répercussions sur la perception générale de votre employeur, alors agissez en conséquence. En cas de doutes, n'hésitez pas à vous rapprocher du responsable médias sociaux de votre entreprise avant de publier un article. La communication relative à nos produits est très encadrée ou exige un minimum d'informations. La publication privée est interdite.

Dépôt – Publicité – Entrée en vigueur

Consultation CSE

Conformément aux articles L.1321-4 et R.1321-1 et suivants du Code du Travail, le présent Règlement Intérieur a été soumis à l'avis du Comité Social et économique réuni le 22 juillet 2021.

Dépôt

Il a été communiqué, accompagné de cet avis à l'Inspection du Travail et déposé au Secrétariat du Greffe du Conseil des Prud'hommes. Il sera affiché dans les lieux prévus par l'Article R.1321-2 du Code du Travail.

Entrée en vigueur

Le présent Règlement entre en application le 1er octobre 2021, date à partir de laquelle il annule et remplace le Code de Conduite jusqu'alors en vigueur.

